

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 26 (1964)
Heft: 10

Artikel: Vu au Salon allemand de la machine agricole...
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vu au Salon allemand de la machine agricole...

Les visiteurs suisses du Salon allemand de la machine agricole (Exposition agricole de la Société allemande d'agriculture — DLG) ont pu constater avec plaisir que l'une des nouveautés suscitant le plus d'intérêt était le char automoteur à usages multiples Cargotrac, de la firme bien connue Motofaucheuses «Rapid» S.A., de Dietikon ZH. Ce véhicule, dont les quatre roues sont motrices, a été prévu avant tout pour le ramassage et le rentrage des fourrages. Il représente une version automotrice de la semi-remorque autochargeuse.

Alors que les possibilités d'emploi de la semi-remorque se trouvent passablement limitées sur les sols en pente et ramollis, il n'en va pas de même du char automoteur Cargotrac, car ses deux essieux moteurs et son différentiel blocable en font un véhicule réellement utilisable sur tous les terrains. Il comporte un puissant moteur Diesel Deutz 4-temps bicylindre

(1140 cm³) à refroidissement par air, qui assure son avancement et l'entraînement du mécanisme de chargement. Le fait que le travail est exécuté par un seul véhicule représente un bien moindre encombrement comparativement à la semi-remorque autochargeuse (avec son timon) et au tracteur qui doit la tirer. Il en résulte aussi un allégement, puisque le train agricole précité est forcément plus lourd que le char automoteur. Le Cargotrac a une longueur hors tout de seulement 6 m 85 et un empattement de 3 m 82, ce qui, grâce aussi à son grand angle de braquage, lui donne une maniabilité encore inconnue jusqu'à présent. Ses qualités de marche comme véhicule autochargeur et véhicule de transport sont absolument remarquables, et cela même sur un sol ramolli. Les 16 combinaisons de sa boîte de vitesses, qui comprend 8 marches avant et 8 marches arrière (vitesses allant de 1,35 km/h à 19,2 km/h), lui permettent de s'adapter

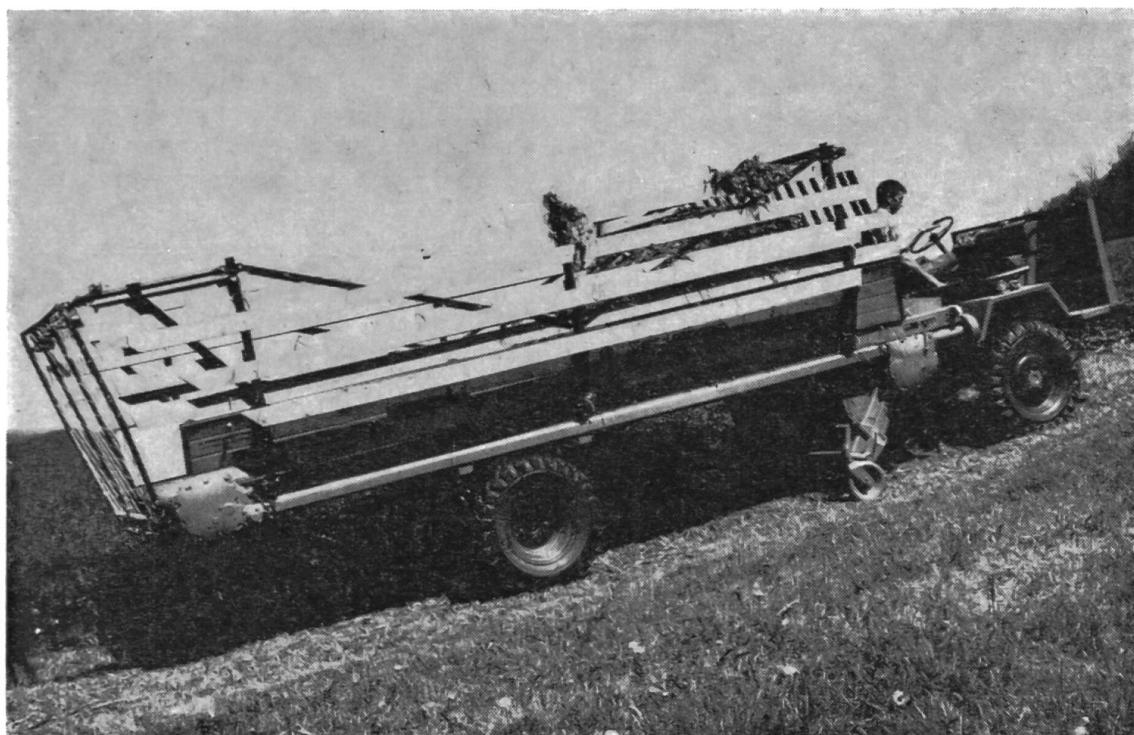


Fig. 1: Grâce à ses quatre roues motrices, ainsi qu'aux seize rapports de sa boîte de vitesses (huit marches avant et huit marches arrière permettant de rouler à des allures de 1,35 à 19,3 km/h), le Cargotrac de la Fabrique «Rapid» peut être également mis en service sur les champs en pente.



Fig. 2: Du fait que sa traction se trouve assurée par les quatre roues, que les roues arrière sont jumelées et que la charge des essieux a été judicieusement répartie, le Cargotrac «Rapid» ne provoque aucune compression nuisible du sol.

en souplesse à tout terrain agricole et également de rouler à bonne allure sur les routes.

Le système de ramassage et de chargement monté sur le Cargotrac de la firme «Rapid» est un de ceux qui, selon l'avis autorisé des spécialistes, fournit le plus grand rendement et a largement fait ses preuves. Il s'agit du dispositif que comporte la semi-remorque autochargeuse Hamster (système Weichel) et jouit depuis longtemps de la faveur des agriculteurs. Comme ce système de ramassage et de chargement a été monté sur un châssis équipé d'un groupe motopropulseur All-trac «Rapid», ses avantages sont mis en valeur dans une mesure encore bien plus grande. D'après le système Weichel, le chargement du fourrage, autrement dit le remplissage du char automoteur, s'effectue par le bas. Un tambour à dents assure le ramassage et un autre le chargement. Le fourrage est introduit dans la partie antérieure du véhicule en subissant une certaine compression, due au poids de la masse déjà chargée. Grâce à cette particularité, on arrive à profiter au maximum

de la capacité de réception. Le char automoteur Cargotrac à usages multiples travaille non seulement d'une façon extrêmement rapide et propre, mais aussi sans que ses mécanismes fassent du bruit. Il possède tous les avantages de la semi-remorque autochargeuse sans en avoir les inconvénients et sa polyvalence, en particulier, est très grande. En utilisant la hauteur totale des superstructures (2 m 90), le véhicule peut servir à ramasser et charger les fourrages secs. Lorsque les superstructures sont à moitié rabattues (hauteur de 2 m 10), il est prêt pour le rentrage des fourrages verts, des feuilles et collets de betteraves, etc. Si l'on enlève totalement les superstructures, le char automoteur Cargotrac «Rapid» peut être employé comme véhicule de transport à chaînes déchargeuses. En l'équipant à l'arrière d'un dispositif émietteur à hérissons, on a la possibilité d'épandre rapidement et rationnellement le fumier sur n'importe quel terrain, c'est-à-dire également sur les champs en pente. Quel que soit l'usage auquel on le destine, le Cargotrac est toujours prêt à être mis en service.

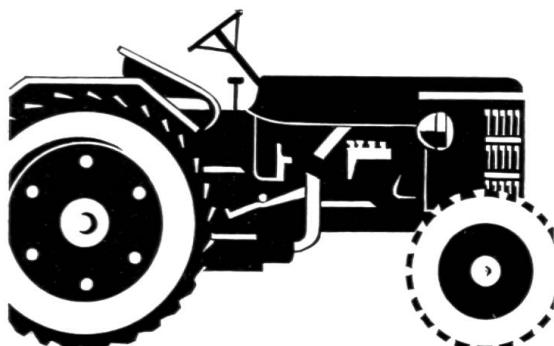
Il ne faut désormais plus perdre de temps dans l'attente de la machine de traction, ainsi qu'en dételant et en attelant. Toutes les opérations de ramassage, chargement, rentrage et déchargement du fourrage peuvent être entièrement exécutées par un seul homme, soit par le conducteur. Il est aussi possible au conducteur de mettre en place ou d'enlever à lui seul, en quelques minutes, aussi bien les superstructures que les autres équipements de travail. Un autre avantage offert par le char automoteur Cargotrac est que le tracteur dont dispose l'agriculteur ne se trouve plus mis à contribution et peut par conséquent être utilisé au même moment pour d'autres tâches.

Pour les nombreuses exploitations agricoles où la mise en service d'une semi-remorque autochargeuse n'est que partiellement ou même pas du tout possible en raison des conditions de terrain, ou à cause d'autres difficultés, le char auto-

Votre tracteur aura plus de «cœur au ventre» avec

l'huile pour moteurs
Rugal

On peut l'employer hiver comme été, de sorte qu'un seul fût suffit. Elle protège efficacement le moteur contre la corrosion et l'oxydation. Auto-détorsion permanente, grâce aux additifs spéciaux. Lubrification parfaite dans toutes les conditions de travail. Commandez directement à la fabrique!



Fabrique de lubrifiants spécialisée

W. Blaser+Cie
Hasle-Rüegsau / BE
Téléphone 034 / 35855

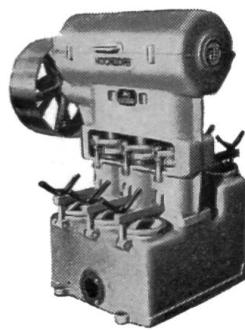
moteur polyvalent Cargotrac «Rapid» se trouve dorénavant à leur disposition. Grâce à sa grande capacité de travail et à ses diverses possibilités d'emploi (autrement dit à son utilisation pendant un nombre d'heures élevé au cours de l'année), ainsi qu'aux soins d'entretien réduits qu'il exige, ce nouveau matériel s'avère extrêmement économique à l'usage.



Fabrique de Machines S.A.
Hochdorf / LU

Spécialisée depuis 50 ans dans les installations de purinage et d'arrosage. Honorée de médailles d'or et diplômes d'honneur

Pompes centrifuges «CEN-TRAL» pour arroser ou remplir la caisse à purin.



←Pompes à piston à haute pression, avec ou sans graissage automatique, sous pression d'huile. Pour chaque exploitation le type qui convient.

Brasseurs à purin avec engrangement spécial dans bain d'huile, s'adaptent à toutes les fosses.

Machines à liquéfier le fumier «Blitz», énorme rendement et économie de temps (brevet dem.).

Mixer à fumier, la combinaison pour hacher et liquéfier le fumier et brasser le purin.

Machine à couper le bois MFH (breveté), coupe des branches jusqu'à 15 cm Ø à des longueurs réglables de 12 à 30 cm. Grande économie de travail et de frais.

Excellent références.
Représentation et service:

WALTER BAUR, PRILLY-Lausanne
machines agricoles

Vallombrose 75 - Téléphone (021) 24 38 20

COUPON

Veuillez m'envoyer offres, prospectus et références, pour:

Nom: _____

Adresse: _____

Tél. (0...): _____

Convocation

à la

38^{ème} Assemblée des délégués

qui aura lieu le samedi 5 septembre 1964, à 09.30 heures,
à l'Hôtel «Ochsen», à Münsingen BE

Ordre du jour:

- 1) Introduction et nomination de scrutateurs
- 2) Communications
- 3) Procès-verbal de la 37ème assemblée des délégués
- 4) Rapport d'activité 1963/64
- 5) Rapport financier 1963/64 et rapport des réviseurs
- 6) Rapport concernant le centre de cours no 1
- 7) Rapport concernant la création d'un centre de cours no 2
(en Suisse romande)
 - a) décision de principe
 - b) choix du lieu
 - c) octroi du crédit nécessaire
- 8) Programme d'activité 1964/65
- 9) Fixation de la cotisation et budget 1964/65
- 10) Nominations statutaires:
 - a) du comité central
 - b) du président central
 - c) de la commission de vérification des comptes
- 11) Fixation du lieu de la prochaine assemblée des délégués
- 12) Propositions éventuelles *)
- 13) Divers

Areuse et Brougg, le 18 juillet 1964

Association Suisse de Propriétaires de Tracteurs

Le Président central: E. Schwaar

Le Gérant: R. Piller

*) Selon l'art. 23 des statuts, les propositions des sections ou des membres de section et des membres directs doivent être remises au secrétariat central au plus tard 5 jours avant la séance.

MM. les présidents des sections prient les sociétaires de leur communiquer les propositions ou suggestions devant être traitées à cette assemblée avant le 26 août 1964.

P.-S. Selon l'art. 19 des statuts, tout sociétaire peut assister à l'assemblée des délégués et y est d'ailleurs cordialement invité. Cependant, seuls les délégués, les membres du comité central et les réviseurs ont le droit de vote.